

# RAPPORT ESG GACM

Rapport relatif à la loi de transition  
énergétique pour la croissance verte

2018





# SOMMAIRE

---

## → 1 - INTRODUCTION • P4

- La prise en compte de la politique dans les actifs gérés • P6
- La prise en compte de la démarche dans l'offre en Unités de Compte (UC) • P7
- Information des souscripteurs • P7
- Rapport Article 173 • P8

## → 2 - LA POLITIQUE ESG EN PRATIQUE • P9

- Favoriser les investissements durables • P9
  - > Politiques sectorielles et exclusions normatives • P9
  - > L'interdiction des actifs ne vérifiant pas le minimum requis selon les critères ESG • P10
  - > Les actifs verts • P12
  - > Politique spécifique pour les actifs immobiliers • P14
- Inciter nos partenaires à engager une démarche durable
  - > Exercice des droits de votes des sociétés détenues dans le portefeuille actions • P16
  - > Dialogue avec les parties prenantes pour les investissements indirects • P17

## → 3 - MESURE DU RISQUE CLIMAT • P18

- Présentation de la mesure carbone • P18
- Risque climat en lien avec les actifs mobiliers • P19
  - > Résultats de l'estimation de l'intensité carbone • P19
  - > Scénario 2°C et Mix Énergétiques • P20
- Risque climat en lien avec les actifs immobiliers • P21

## → 4 - NOS AMBITIONS POUR 2019 • P26

## → 5 - ANNEXE-FAQ • P27

“

**Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) a engagé une démarche de responsabilité sociale et environnementale, en ligne avec les valeurs mutualistes du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.**

”

## **1 - INTRODUCTION**

---

Dans le cadre de ses activités, le GACM gère 99,3 milliards d'euros (Valeur Nette Comptable) de placements à long terme, représentant principalement les encours investis par ses assurés sur les fonds en euros de ses contrats d'assurance-vie.

Ces placements font du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel un investisseur institutionnel à part entière qui participe activement au financement de l'économie réelle.

Ce financement se veut socialement responsable en favorisant une économie durable et en cherchant à concilier la performance financière de l'épargne des assurés avec d'autres critères extra-financiers dits ESG (Environnementaux, Sociaux et Gouvernance).



“

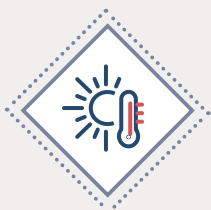
Ainsi, le GACM confirme son souhait d'investir dans des sociétés conformes à ses valeurs, notamment le respect des droits de l'homme, de la démocratie, de l'environnement et de règles de bonne gouvernance.

”

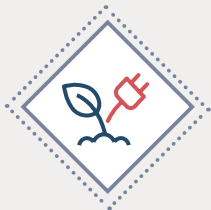
Cette volonté d'agir en faveur du développement durable répond à plusieurs préoccupations :



Une volonté d'investir conformément à nos valeurs et à celles du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment celles ayant trait au respect des droits de l'homme, de la démocratie, de l'environnement et des règles de bonne gouvernance. Cette démarche repose également sur l'attachement aux valeurs fondatrices du Crédit Mutuel Alliance Fédérale que sont les engagements coopératifs et mutualistes au quotidien.



En tant qu'assureur, il est dans l'intérêt du GACM d'œuvrer en faveur d'une modération du réchauffement climatique, qui pourrait accroître le nombre de catastrophes naturelles et leur intensité.



En tant qu'investisseur de long terme, le GACM est soucieux de l'impact climat de ses investissements et du risque que peut constituer le changement climatique sur la valorisation de ses actifs. **Le Groupe est également conscient que la transition énergétique peut générer des opportunités d'investissement.**



### Lors de la souscription d'une assurance-vie, l'assuré choisit :

- la part qu'il alloue à l'Actif Sécurité (fonds euros ou fonds général). Face à cet engagement, le GACM choisit les supports d'investissement,
- la part en Unités de Compte (UC), choisissant lui-même les supports sur lesquels il aimerait investir.

Le GACM a mis en place une politique environnementale sociale et de bonne gouvernance, qui encadre les placements qu'il gère et sélectionne pour ses assurés.

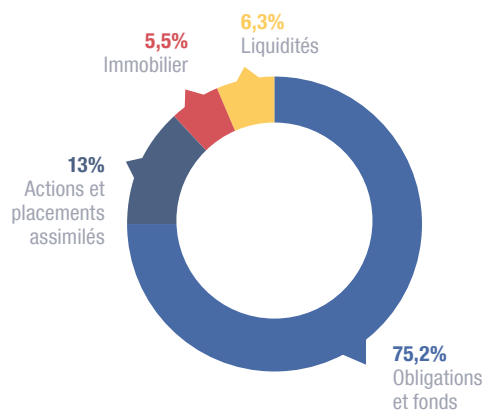
## La prise en compte de la politique dans les actifs gérés

Les placements liés aux activités d'assurance, représentant principalement les encours investis par les assurés sur les fonds en euros des contrats d'assurance-vie, sont investis dans des actifs directs et des actifs indirects.

La répartition des actifs (en valeur nette comptable) est représentée dans le graphique suivant :

- **Fonds euros ou fonds général** : l'assureur s'engage à garantir à minima la valeur du support.
- **Les Unités de Compte** : leurs valeurs fluctuent et comportent un risque d'aléa financier.

### → RÉPARTITION DES ACTIFS DU FONDS GÉNÉRAL PAR CATÉGORIE au 31 décembre 2018



#### ACTIFS DIRECTS :

- obligations d'État et d'entreprises,
- actions,
- actifs immobiliers.

#### ACTIFS INDIRECTS :

- fonds d'investissement (OPCVM),
- fonds de dettes ou d'infrastructure.



## La prise en compte de la démarche dans l'offre en Unités de Compte (UC)

L'offre financière des contrats d'assurance-vie sur sa partie UC propose désormais, six fonds affichant spécifiquement une démarche ou une thématique dite « ISR » (Investissement Socialement Responsable), et sélectionnés notamment pour leurs objectifs en faveur de la transition écologique et énergétique, d'une croissance durable et de la création d'emplois en France.



**L'Investissement Socialement Responsable favorise une économie responsable en participant au financement d'entreprises ou d'organismes publics qui contribue au développement durable, en cherchant à concilier la performance financière et des critères extra-financiers et en mesurant les impacts sociaux ou environnementaux .**



## Information des souscripteurs

Chaque année, le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel informe ses assurés de sa démarche et de ses engagements en tant qu'investisseur responsable dans son rapport relatif à la loi de transition énergétique.

Ce rapport présente l'approche du GACM vis-à-vis des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et précise sa vision en matière de risques et d'opportunités climatiques.

Ces critères ESG permettent d'associer le besoin de performance des investissements et leur impact à long terme, notamment sur le climat.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015. En tant qu'acteur institutionnel, le GACM est pleinement associé aux objectifs environnementaux fixés aux niveaux national, européen et international.

Une Foire Aux Questions (FAQ) à la fin de ce rapport répond aux interrogations potentielles des assurés sur le lien entre les risques climatiques et leur épargne.

**Ce rapport est publié sur le site internet du GACM : [acm.fr](http://acm.fr)**

Le GACM communique également, via les relevés annuels d'informations envoyés aux clients, sur l'actualité de l'assurance-vie. La gestion financière du fonds en euros de leurs contrats, y compris la partie ESG, est intégrée dans ces relevés, ainsi qu'une présentation de l'offre des UC socialement responsables.

## Rapport Article 173

Dans la suite du rapport, le GACM présente son approche vis-à-vis des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) et précise sa vision en matière de risques et d'opportunités climatiques.

Ces critères ESG permettent d'associer le besoin de performance des investissements à leurs impacts à long terme, notamment sur le climat.

Ce rapport\* s'inscrit dans le cadre de l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015. En tant qu'acteur institutionnel, le GACM est pleinement associé aux objectifs environnementaux fixés aux niveaux national, européen et international.

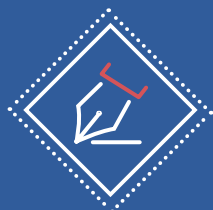
Le rapport Article 173 est validé en première instance en Conseil d'administration/Conseil de surveillance et validé définitivement en Assemblée Générale.

Le GACM participe au groupe de travail GT ESG-climat de la Fédération Française de l'Assurance (FFA). Il participe également à plusieurs événements de place réunissant les assureurs, les sociétés de gestion d'actifs et les émetteurs sur les sujets en lien avec les enjeux ESG.

---

\* Dispositions de l'article 173 de la loi n° 2015-992 :

« Les entreprises d'assurance et de réassurance régies par le code des assurances [...] mentionnent dans leur rapport annuel et mettent à la disposition de leurs souscripteurs une information sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique. Ils précisent la nature de ces critères et la façon dont ils les appliquent, selon une présentation type fixée par décret. Ils indiquent comment ils exercent les droits de vote attachés aux instruments financiers résultant de ces choix. »



**Chartes déjà signées  
par le GACM :**

- ✓ **Charte de développement durable de la Fédération Française des Assurances (FFA).**
- ✓ **Global Investor Statement on Climate Change, initiative des Nations Unies (Septembre 2014).**
- ✓ **Charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et privés, établie par le Plan Bâtiment Durable.**



## 2 - LA POLITIQUE ESG EN PRATIQUE

La démarche ESG met en lien différentes directions dont la Direction des Risques, la Direction des Investissements, la Direction de l'Assurance-vie ainsi que la Direction du Développement et de la Transformation.

Un Comité ESG a été mis en place dès le début du processus en vue d'entériner la politique de la démarche ESG du GACM. Participent à ce comité, la Direction des Risques et la Direction des Investissements.

La politique ESG repose sur les deux axes principaux suivants :

- Favoriser les investissements durables
- Inciter nos partenaires à engager une démarche durable

### Favoriser les investissements durables

#### → POLITIQUES SECTORIELLES ET EXCLUSIONS NORMATIVES

Le GACM applique les politiques sectorielles du Crédit Mutuel Alliance Fédérale (disponibles sur son site internet), celles-ci prenant en compte les spécificités de certains secteurs.

Les secteurs concernés par les politiques sectorielles sont les industries extractives, le charbon, l'énergie nucléaire et le secteur de la défense.

Elles sont orientées selon différents axes :

- le respect par les sociétés en portefeuille des normes internationales et des conventions en vigueur,
- les sociétés financées doivent être situées dans des pays eux-mêmes signataires de ces traités. Elles ne doivent pas être situées dans un pays sous sanctions internationales, ou exporter vers un de ces pays,
- la prise en compte de la spécificité de certains secteurs et l'interdiction de financement de certains types d'actifs.

Le GACM accorde une vigilance accrue dans ces secteurs sensibles comme ceux en lien avec les armes, ainsi que sur le secteur du tabac.

**Ainsi, le Groupe s'interdit tout investissement dans le secteur du tabac et exclut tout nouvel investissement dans une entreprise ayant un chiffre d'affaires en lien avec le charbon supérieur à 30%.**

Une politique sectorielle liste les engagements pris dans un secteur donné pour limiter les impacts inhérents au secteur.

## L'interdiction des actifs ne vérifiant pas le minimum requis selon les critères ESG

Le GACM a développé un outil permettant d'appliquer un filtre ESG à l'univers investissable. Cet outil s'appuie sur l'expertise d'ISS<sup>(1)</sup> pour identifier les sociétés ayant les meilleures pratiques en termes environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance.

---

(1) - Fondée en 1985, Institutional Shareholder Services Inc ('ISS') a plus d'une trentaine d'années d'expérience, dans la promotion des principes de bonne gouvernance d'entreprise, l'identification des risques environnementaux et sociaux. Son offre est disponible auprès des investisseurs institutionnels et des caisses de retraite.







# E

**Sur la partie environnementale**, l'outil note la gestion environnementale de la société, en prenant en compte :

- sa gestion de l'énergie,
- l'impact de son activité sur certaines problématiques comme celles de la raréfaction de l'eau, la biodiversité etc.,
- son offre de produits et de services,
- son efficacité écologique en évaluant ses émissions des gaz à effet de serre,
- sa gestion des déchets etc.,
- les moyens de transport utilisés pour l'acheminement des produits en aval et en amont,
- ses fournisseurs, sous-traitants et clients.



# S

**Sur la partie sociale**, l'outil permet d'identifier :

- le non-respect des droits humains et du droit du travail,
- toute controverse avérée y compris en termes d'environnement et de corruption,
- ou tout autre lien avec les armes non conventionnelles<sup>(2)</sup> exclues dans les politiques sectorielles.



# G

**Sur la partie gouvernance**, l'outil évalue :

- la structure du conseil,
- la rémunération des dirigeants,
- le respect des droits des actionnaires,
- l'indépendance des conseils d'audit,
- la surveillance des risques, etc.

La bonne gouvernance d'une entreprise permet de s'assurer du respect de ses salariés, de ses actionnaires et de son bon fonctionnement.



**Les évaluations donnent lieu ainsi à des notes sur chaque axe E, S et G et les émetteurs ayant les pires notes de leur secteur sont exclus.**

*(2) - Les armes non conventionnelles : mines antipersonnelles, armes biologiques, armes chimiques, armes à sous munition, munitions à uranium appauvri, armes nucléaires si le pays n'a pas signé le Pacte de non-prolifération des armes nucléaires (NPT)*

## Les actifs verts

Au-delà du filtre ESG appliqué aux investissements, le GACM choisit des investissements spécifiques en faveur de la transition énergétique. Les investissements peuvent prendre différentes formes :

- des investissements en obligations vertes ou « green bonds » (label identifiant une obligation utilisée pour financer une activité bénéfique à l'environnement),
- des investissements obligataires d'émetteurs orientés vers la transition énergétique,
- des investissements en fonds bénéficiant du label « transition énergétique et écologique pour le climat », établi par le Ministère de l'environnement,
- des investissements en dette ou action de sociétés non-côtées, dans les secteurs des énergies renouvelables.

Nos investissements « verts » identifiés en tant que tels regroupent les investissements suivants :

A fin 2018, l'ensemble des engagements verts en sociétés non-cotées s'élève à 800 M€ .

L'ensemble des obligations vertes (Green Bonds) est de 700 M€ en stock à fin 2018, ce qui représente 1% du portefeuille obligataire et a représenté 7% des achats nets obligataires sur l'année 2018.

En 2019, 100 M€ de Green Bonds ont déjà été investis sur les deux premiers mois de l'année.



## LA FRANÇAISE

Investissement dans le fonds Inflection Point Carbon Impact Global à hauteur de 100 M€. Le GACM était parmi les premiers investisseurs sur ce fonds dont l'objectif est d'atteindre une croissance à long terme tout en construisant un portefeuille neutre en carbone .

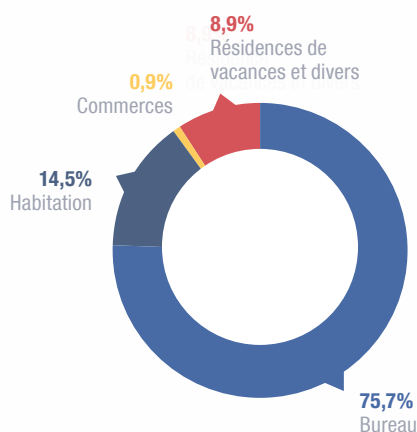




## Politique spécifique pour les actifs immobiliers

Le GACM détient en direct un patrimoine immobilier localisé principalement dans les grandes métropoles françaises telles que Paris (et Ile de France), Lyon, Marseille, Nantes et Strasbourg, réparti sectoriellement de la manière suivante :

### → RÉPARTITION DES IMMEUBLES PAR NATURE PRINCIPALE D'AFFECTATION SUIVANT LA VALEUR D'EXPERTISE (au 31 décembre 2018)



Depuis 2015, le GACM a engagé une politique environnementale sur ce patrimoine dont le principal objectif est l'amélioration de la performance énergétique et environnementale du parc tertiaire. A cet effet, SINTEO - bureau d'études environnement - accompagne le GACM pour élaborer une revue annuelle sur chaque actif synthétisant les données énergétiques, carbone et climat. Parallèlement le GACM a la volonté de certifier des actifs tertiaires existants et en développement en BREEAM et/ou HQE.



## BREEAM®

La certification BREEAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Method) est une internationale et est basée sur 10 thématiques. En fonction des performances atteintes dans chaque thème, un niveau de certification est acquis : unclassified – pass – good – very good – excellent – outstanding.



La certification HQE (Haute Qualité Environnementale) est française et est basée sur 4 thèmes. En fonction du niveau des notations obtenues dans chaque thème, le classement HQE peut être bon – très bon – excellent – exceptionnel.

### → RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

L'information, l'implication et les usages des occupants travaillant dans les immeubles sont des éléments essentiels de la performance des bâtiments. Afin d'impliquer ses locataires dans ses démarches d'amélioration de la performance énergétique, le GACM se fait accompagner par SINTEO en pilote de comités environnementaux et élabore un cahier de prescriptions environnementales listant les gestes simples d'économie d'énergie à adopter. Il sera transmis courant 2019 aux locataires du GACM dans le cadre de ces comités.





## Inciter nos partenaires à engager une démarche durable

### → EXERCICE DES DROITS DE VOTES DES SOCIÉTÉS DU PORTEFEUILLE ACTIONS

L'exercice des droits de vote aux Assemblées Générales est le premier levier actionné par le GACM. Celui-ci est particulièrement important auprès des sociétés identifiées parmi les plus forts contributeurs mondiaux aux émissions de gaz à effet de serre.

L'exercice des droits de vote est effectué par le GACM, assisté par ISS dans cette démarche. Cet outil permet d'analyser les différentes résolutions présentées lors des Assemblées Générales. Nous nous appuyons sur la politique *Sustainability* d'ISS. Cette politique promeut les orientations des Nations Unies pour les investissements responsables.

Le GACM a participé à 40 assemblées générales et a voté à 744 résolutions.

Le GACM a voté contre 14,4% des résolutions.





## → DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES POUR LES INVESTISSEMENTS INDIRECTS

Le GACM a défini des questionnaires ESG ad hoc auprès des sociétés de gestion des fonds. Ces questionnaires visent à s'assurer que nos intermédiaires appliquent des principes comparables à ceux du GACM. Pour ces investissements indirects, le GACM s'efforce de sélectionner des sociétés dont la politique ESG s'inspire de valeurs comparables à la sienne.

Il cherche également à obtenir une information régulière concernant les fonds sur lesquels il investit, notamment sur les points suivants :

- l'exposition du fonds dans les secteurs de la transition énergétique,
- l'exposition du fonds dans les sociétés liées à l'exploitation des énergies fossiles,
- l'empreinte carbone du fonds,
- l'analyse de l'impact du risque climat sur la valorisation du fonds à long terme.



## 3 - MESURE DU RISQUE CLIMAT

---

### Présentation de la mesure carbone

Différentes analyses sur le volet environnement sont effectuées sur l'ensemble du portefeuille d'investissements en direct (actions et obligations en direct, soit environ 80 % du portefeuille).

Ces analyses ont pour objectif de souligner les impacts de nos investissements sur l'environnement, afin de nous permettre de prendre les mesures nécessaires pour en atténuer les effets.

Nous présentons ici la mesure de l'intensité carbone et le mix énergétique<sup>(3)</sup> du portefeuille du GACM. Ces mesures permettent d'identifier les secteurs et les sociétés les plus polluants. Néanmoins, il s'agit d'une simple mesure à un instant donné, d'autres critères sont à prendre en compte comme l'utilisation des biens et produits de la société et la trajectoire de sa démarche ESG dans une approche plus globale.

**L'intensité carbone pondérée<sup>(4)</sup> est un indicateur communément évalué pour le suivi de l'impact d'un portefeuille d'investissements.**

---

(3) - Le mix énergétique est la proportion de l'utilisation des énergies primaires : le charbon, le pétrole, le gaz, l'énergie nucléaire et les énergies renouvelables pour la production de l'électricité par l'ensemble du secteur énergie.

(4) - L'intensité pondérée d'une entreprise est calculée comme étant les émissions de l'entreprise rapportées à son chiffre d'affaires pondérées par le poids dans le portefeuille (en tCO<sub>2</sub>e/CA en M€).



# Risque climat en lien avec les actifs mobiliers

## → RÉSULTATS DE L'ESTIMATION DE L'INTENSITÉ CARBONE

L'intensité carbone du portefeuille actions évolue comme suit (en tonnes eCO2 par million d'euros de Chiffre d'Affaires (CA)) :

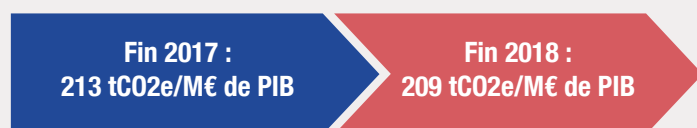


L'intensité carbone du portefeuille obligataires d'entreprises évolue comme suit (en tonnes eCO2 par million d'euros de Chiffre d'Affaires (CA)) :



Le GACM estime également l'empreinte carbone de leur portefeuille d'obligations souveraines. Pour cela, ils se réfèrent aux statistiques compilées par l'OCDE<sup>(5)</sup> qui mesure les empreintes carbonées des différents pays dans le monde rapportées au PIB (les dernières données disponibles en date sont de 2016).

L'intensité carbone du portefeuille obligataire souverain évolue comme suit (l'intensité carbone du portefeuille obligataire souverain est exprimée en tonnes CO2e rapporté à un million d'euros de PIB) :



Près de 75 % des investissements obligataires souverains du GACM sont réalisés sur la France, dont l'intensité carbone est relativement faible par rapport aux autres pays présents dans le portefeuille.

Il convient d'interpréter ces données avec précaution. Ces émissions de gaz à effet de serre correspondent à des données de production : elles sont mesurées à partir de l'activité du pays en question et ne tiennent pas compte des produits importés. Ainsi, un pays importateur de pétrole ne se verra pas attribuer les émissions de gaz à effet de serre associées à ses importations, et seul le pays producteur en sera responsable.

Les obligations d'État (ou emprunts d'État) sont des titres de créance émis par un État pour financer ses dépenses en empruntant des fonds sur les marchés financiers.

Les obligations d'entreprise sont celles émises par une entreprise privée.

(5) - [https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=AIR\\_GHG](https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=AIR_GHG)

## → SCÉNARIO 2°C ET MIX ÉNERGÉTIQUE

Le mix énergétique définit la répartition des différentes sources d'énergies primaires (nucléaire, charbon, pétrole, éolien, etc.) utilisées pour produire l'électricité. La part de chaque source d'énergie primaire est exprimée en pourcentage (%).

Afin de limiter l'augmentation de la température en deçà de 2°C à horizon 2030 ou 2050, différents standards de marché existent et définissent entre autres un mix énergétique compatible avec cet objectif de 2°C. Ces standards donnent un objectif de répartition entre les sources d'énergie : charbon, pétrole, gaz naturel, nucléaire et énergies renouvelables. Nous choisissons celui fourni par l'OCDE/IEA<sup>(6)</sup> qui semble être le plus utilisé.

Pour cela, nous analysons les investissements des portefeuilles actions et obligations en sociétés productrices d'électricité. En partant du mix énergétique déclaré par ces sociétés dans leurs rapports annuels ou/et leurs sites internet, nous estimons le mix énergétique induit par les investissements du GACM.



La pondération en charbon du portefeuille du GACM (actions et obligations confondues) est proche de l'objectif 2030 en prenant le scénario de l'OCDE/IEA<sup>(7)</sup>. En revanche, la pondération des énergies renouvelables est à ce stade inférieure aux objectifs.

**Sur un horizon long terme, les énergies renouvelables occuperont une plus grande place dans le mix énergétique des investissements du GACM.**

(6) - International Energy Agency

(7) - Bridge Scénario pour l'Europe OCDE en date de 2015 concernant la production d'électricité (Electricity generation)



## Risque climat en lien avec les actifs immobiliers

Une première mesure de la consommation moyenne d'énergie primaire du patrimoine tertiaire du GACM a ainsi été réalisée en 2016 et s'élève à 406 kWhep/m<sup>2</sup>.an. Celle-ci se trouve en-dessous de la moyenne française établie à 429 kWhep/m<sup>2</sup>.an en 2016, selon le baromètre OID 2016.

En 2017, les premiers résultats sur quelques immeubles montraient une tendance à la baisse. En effet, une analyse a été effectuée sur un échantillonnage composé de quatre immeubles de bureaux qui enregistraient une baisse de 5,8 % des consommations d'énergie par rapport à l'année 2015.

Cette baisse est due aux préconisations et actions récurrentes mises en œuvre suite à celles définies dans les campagnes d'audits, anticipant ainsi les objectifs fixés par le futur décret tertiaire issu de la loi relative à la transition énergétique, à savoir la diminution de 40 % des consommations énergétiques du parc tertiaire d'ici 2030, et de 60 % à horizon 2050. En 2019, un bilan des actions réalisées sera retranscrit dans un outil de suivi interne. Cet outil capitalisera les informations issues des audits pour chaque bâtiment, et permettra de suivre les enjeux énergie, carbone et climat qui y sont liés. Cela se traduira notamment par une fiche prenant en compte :

- la mise à jour des plans travaux ;
- la mise à jour des consommations ;
- la mise à jour des fuites de fluides frigorigènes ;
- la mise à jour des équipements ;
- la mise à jour des DDRM (dossiers départementaux des risques majeurs).

Cette fiche sera conforme au décret tertiaire, à la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires du Plan Bâtiment Durable (intégrant depuis septembre 2017 le critère carbone) et à une trajectoire 2°C découlant de l'Accord de Paris.

Enfin, tous les actifs réalisés en VEFA (Vente en Futur Etat d'Achèvement) pour le compte du GACM sont certifiés BREEAM construction et/ou HQE.

**Une première mesure de la consommation moyenne d'énergie primaire du patrimoine tertiaire du GACM a ainsi été réalisée en 2016 et s'élève à 406 kWhep/m<sup>2</sup>.an. Celle-ci se trouve en-dessous de la moyenne française établie à 429 kWhep/m<sup>2</sup>.an en 2016, selon le baromètre OID 2016.**



## → ANTICIPATION DES ENJEUX CLIMATIQUES

Le GACM a mené une évaluation climatique de ses immeubles afin de connaître leur capacité à faire face à des événements naturels de plus en plus fréquents sur les aléas climatiques suivants :

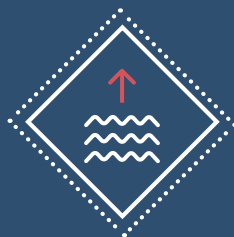
### ALÉAS CHRONIQUES



Pluie abondante

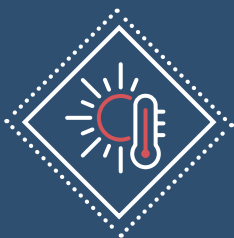


Hausse de la température moyenne

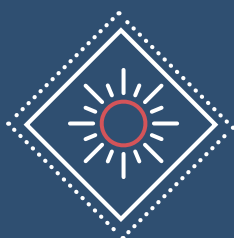


Hausse du niveau de la mer

### ALÉAS PONCTUELS



Vague de chaleur



Sécheresse

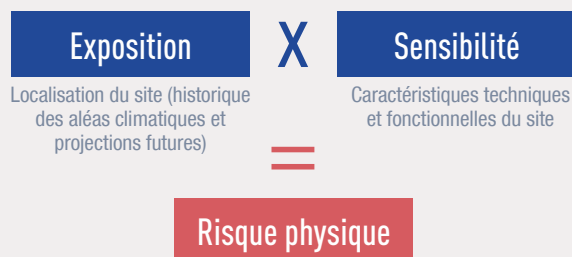


Tempête de vent

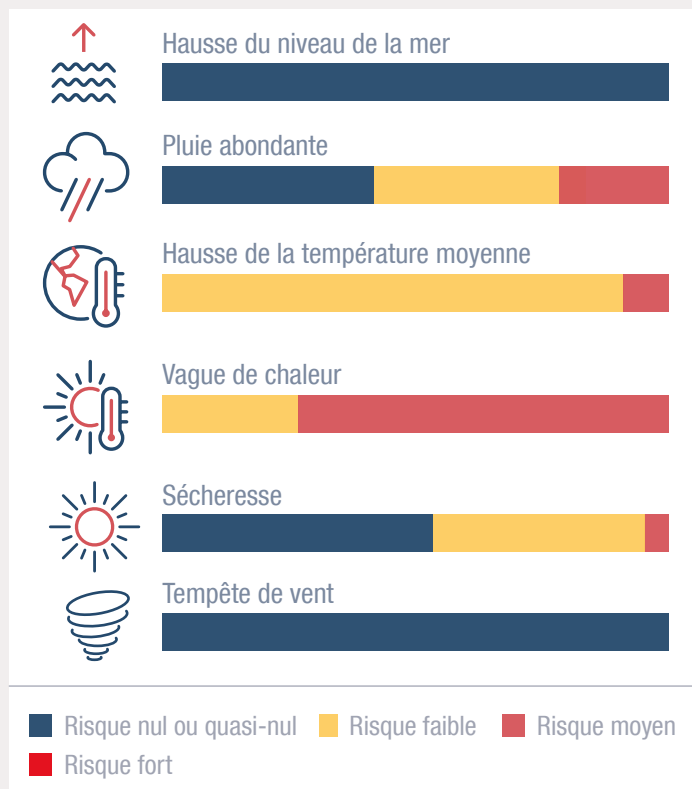


Pour être significatif d'un point de vue climatique, l'analyse se base sur des projections temporelles à l'échelle de 30 ans (2021-2050).

Parmi la trentaine d'actifs tertiaires du GACM étudiés, un score de risque a été calculé par aléa climatique selon une méthodologie propre croisant le profil de risque lié à son exposition géographique avec le cas particulier du bâtiment en question :



Des intervalles de valeur pour qualifier différentes catégories de risque ont été établis. La répartition, en fonction du nombre d'actifs, des échelles de risque évaluées est la suivante :



Cette approche sur les aléas climatiques permet de cibler les aléas présentant les plus forts enjeux, notamment :

- les **vagues de chaleur**, ce risque engendrera entre autres une hausse de la puissance frigorifique à dimensionner,
- les **pluies abondantes**, pourraient occasionner l'arrêt des équipements techniques situés dans des locaux en sous-sol,
- la **hausse de la température moyenne**, provoquera entre autres une hausse des consommations énergétiques – notamment électriques – liées à la climatisation.

Par ailleurs, le GACM suivra les risques liés à une transition vers une économie bas carbone, en mettant notamment en place un reporting carbone sur son portefeuille immobilier. L'évaluation de leur empreinte environnementale permettra ainsi de définir une stratégie afférente pour respecter les engagements mondiaux de trajectoire 2°C, conformément à l'Accord de Paris.





## → FOCUS : PROJET IMMEUBLE D'EXPLOITATION PARISIEN

Le GACM travaille de manière concrète à la lutte contre le changement climatique, à travers des efforts d'atténuation (diminution des émissions de gaz à effet de serre) et d'adaptation (amélioration de la résilience des bâtiments face aux risques naturels de plus en plus fréquents) sur des opérations du patrimoine.

En effet, dans le cadre du regroupement de ses équipes parisiennes au sein d'un nouveau bâtiment, le GACM développe un projet de restructuration et fusion de deux immeubles existants.



Les dispositions techniques permettent de répondre à la volonté de la part du groupe d'engager ce projet dans une démarche :

- de réduction de l'empreinte carbone de son activité d'investisseur, à travers le nouveau référentiel BBCA Rénovation,
- de prise en compte des effets du changement climatique dans la conception technique,
- d'optimisation des qualités de confort et de bien-être de l'environnement de travail,
- d'intégration des exigences de la certification BREEAM® Refurbishment Fit Out 2015 pour un niveau GOOD.

Le GACM met en œuvre des dispositions concrètes permettant de limiter les émissions globales de gaz à effet de serre tant sur la phase d'exploitation que sur la phase de construction.

L'objectif est de valoriser au minimum une division par 2 des émissions de CO<sub>2</sub> par rapport au bâtiment initial grâce aux actions suivantes :

- **Réduire les consommations de ressources**
- **Favoriser les énergies renouvelables dans les production de chauffage et de rafraîchissement**

Pour la phase construction, les efforts seront calculés au prorata des lots impactés et par rapport aux valeurs de référence données pour la construction neuve, grâce aux actions suivantes :

- **Traiter l'opération avec sobriété par la limitation des démolitions et des excès de matériaux**
- **Intégrer une approche d'économie circulaire par la réutilisation des matériaux déposés**
- **Encourager les matériaux bas carbone**

**Le GACM met également en œuvre des dispositions permettant de lutter contre les effets du changement climatique. La simulation thermique dynamique a intégré des scénarios d'augmentation progressive de la température pour dimensionner les équipements techniques en fonction des six aléas climatiques décrits. Le projet s'adapte ainsi d'ores et déjà aux enjeux environnementaux de demain et sera valorisé à travers sa résilience dans le temps.**



## 4 - NOS AMBITIONS POUR 2019

Le GACM cherche à améliorer sa démarche ESG et à accélérer à chaque exercice son intégration totale dans les produits et les décisions de gestion. Plusieurs axes sont d'ores et déjà prévus pour l'année 2019.

### Poursuite de la sensibilisation des équipes de gestion

En premier lieu, les résultats des analyses effectuées sur le portefeuille font l'objet d'une réunion de revue de l'exercice ESG 2018. Des études et des simulations du portefeuille sont menées pour apprécier les impacts des choix des secteurs et celui des entreprises au sein des secteurs à risque. Des décisions doivent être alors prises concernant ces sociétés entre désinvestissements, discussions ou actions par le vote aux Assemblées Générales.

### Amélioration du calcul de l'empreinte carbone et cartographie des risques climatiques sur les valeurs mobilières

Le GACM a complété son abonnement de service de la société ISS pour avoir accès aux données du Scope 3 pour compléter son approche de mesure carbone.

#### Deux dimensions sont en cours de réflexion au sein des équipes du GACM :

- la définition d'un objectif de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille en ligne avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et en ligne avec le standard prôné par l'ONU,
- l'intégration des risques climatiques dans la cartographie des risques globaux du GACM.

Les standards et les méthodologies sont complexes et le GACM doit s'appuyer sur la mise en place de relations avec des sociétés de données extra financières spécialistes du sujet, même si les mesures existantes sont loin de constituer une norme.

### Prise en compte des recommandations de la TCFD<sup>(8)</sup> et de la NFRD<sup>(9)</sup>

Une réflexion au sein de la Commission Européenne a été mise en place via des Groupes d'Experts Techniques qui vont établir de nouvelles règles de communication et de reportings sur le volet climatique. Notre ambition pour 2019 est de travailler à la mise en œuvre de ces recommandations.

(8) - TCFD : Task Force on Climate-related Financial Disclosures

(9) - NFRD : Non Financial Reporting Directive de l'UE



## 5 - ANNEXE - FAQ<sup>(10)</sup>

### EXISTE-T-IL DES RISQUES CLIMATIQUES MENAÇANT LE SECTEUR DES ASSURANCES ?

Le secteur de l'assurance peut être impacté par les risques climatiques de deux manières différentes :

- La première, via sa fonction assurantielle des biens et des personnes. Les risques climatiques peuvent impacter le secteur assurantiel, avec l'augmentation de l'intensité des risques physiques comme les inondations et les sécheresses, et leurs fréquences. Le moyen à disposition des assureurs est l'ajustement de leurs tarifs. Sauf qu'au-delà d'un certain seuil de « sinistralité », la mutualisation de ces risques ne sera plus possible et le « monde » devient non assurable.
- La seconde est l'impact des risques climatiques sur les investissements que détiennent les assureurs dans leurs portefeuilles fonds en euros. En dégradant les outils de production physique, de logistiques des entreprises etc., les risques climatiques impactent directement la valorisation de ces entreprises, ainsi que l'épargne des assurés. En s'engageant dans une démarche responsable, en choisissant des investissements résilients et en participant activement à la transition énergétique, les assureurs sont en mesure de limiter les effets des risques climatiques sur leurs portefeuilles.

### EST-CE QUE CELA MENACE MON ÉPARGNE ?

L'épargne des assurés au sein du GACM est soumise à un filtre ESG intégrant des risques plus globaux que les risques climatiques comme les risques environnementaux au sens large, les risques sociaux etc. Cette intégration est une condition nécessaire pour faire face à ces risques nouvellement identifiés.



### LE GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL LUTTE-T-IL D'UNE MANIÈRE ACTIVE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ?

Le GACM participe d'une manière active à la lutte contre le réchauffement climatique via des investissements spécifiques comme les émissions vertes, les infrastructures etc. Le GACM participe aussi, à travers les votes aux assemblées générales des entreprises détenues dans les portefeuilles, à la mise en place d'une bonne gouvernance et la prise en compte, au sein de ces entreprises, d'une démarche durable.

### LE GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL PROPOSE-T-IL UNE ASSURANCE VIE VERTE ?

Le GACM propose, dans son offre UC, des supports socialement responsables (ISR) ainsi que des supports liés à la transition énergétique. Ces fonds permettent aux assurés désireux de bien orienter leur épargne de choisir un investissement proche de leurs convictions. Ces fonds peuvent être intégrés dans une offre d'assurance vie.

### EXISTE-T-IL DES LABELS PROUVANT QUE MON ÉPARGNE EST BIEN DIRIGÉE VERS DES ACTIVITÉS VERTES ?

L'offre UC intègre des fonds labellisés ISR et TEEC.

(10) Ces questions s'inspirent de l'enquête de WWF concernant l'information des assurés sur la démarche ESG de leur compagnie d'assurance.

